

AVIS N° 004 - 2019 / BRVM / DG

Fusion - absorption BOA BENIN

Conformément à l'article 3211 des Règles de Négociations, d'Admission et de Radiation à la Cote, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que l'opération de fusion- absorption de la BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN (BHB) par la BANK OF AFRICA BENIN, autorisée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers par le visa N° OA/18-02 du 05 décembre 2018, démarrera le **25 janvier 2019**.

Cette opération, qui entraîne l'augmentation du capital de la BOA-BENIN pour un montant de 135 164 000 FCFA avec la création de 135 164 actions nouvelles BOA-BENIN de 1 000 CFA chacune, se réalisera selon les phases suivantes :

1. Période d'échange : du 25 au 28 janvier 2019

Durant la période, chaque détenteur d'action BHB devra se rendre auprès de sa banque ou de sa SGI pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres BHB contre des titres BOA-BENIN en application de la parité d'échange de **01 action BOA-BENIN pour 2,55 actions BHB**.

2. Période de rachat des rompus : du 29 au 31 janvier 2019

Les rompus subsistant à la fin de la période d'échange seront rachetés d'office au cours du marché, par le compte de liquidité mis en place par l'émetteur.

La cotation des actions nouvelles BOA-BENIN (assimilables aux anciennes actions BOA-BENIN) se fera le **11 mars 2019**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 janvier 2019

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE